Zeitschrift: Défis / proJURA

Herausgeber: proJURA

Band: 5 (2007)

Heft: 16: La Transjurane

Artikel: L'A16 sauvera Courrendlin : de l'asphyxie, des dangers d'accidents et des importantes nuisances dus à la croissance du trafic

Autor: Schindelholz, Pascal

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824028

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'A16 sauvera Courrendlin

de l'asphyxie, des dangers d'accidents et des importantes nuisances dus à la croissance du trafic

Situation actuelle

Ne crachons pas dans la soupe! Si notre village de Courrendlin a vu son développement progresser au fils des temps jusqu'à en faire la cinquième localité en importance du canton du Jura, c'est dû non seulement au dynamisme de ses habitants et de ses commerces, à sa situation géographique intéressante, mais aussi à la route cantonale qui traverse de part en part le village.

Placée idéalement entre les deux capitales jurassiennes que sont Delémont et Moutier, ainsi que des pôles industriels et commerçants de Bâle et Bienne, notre cité jouit d'une certaine attractivité pour toutes personnes et familles recherchant un cadre campagnard. Proche des quatre villes importantes citées ci-dessus, Courrendlin possède beaucoup d'avantages tels que prix des terrains à bâtir, nombreux commerces, très bonnes infrastructures, crèches et écoles primaire et secondaire, sociétés villageoises pour tous les goûts etc, etc. Quant aux inconforts, dont les Pieutchais ont à déplorer, le principal est justement le passage ininterrompu de voitures, de véhicules utilitaires de toutes sortes et de poids lourds de petits et très grands formats, y compris les 40 tonnes.

Si l'on considère que treize à quatorze mille véhicules par jour empruntent et passent par la route cantonale, ceci pose pour la population et les autorités, de grands problèmes de sécurité, des nuisances et des préjudices à subir à longueur d'années.

Apport positif de l'A16

Les inconvénients, cités ci-dessus, vécus quotidiennement par ses habitants ont poussé les autorités communales à réfléchir et à suivre de très près l'avancement des travaux, ainsi qu'à se réjouir de son achèvement. Située aux portes de l'autoroute, notre bourgade ne pourra que profiter de son emplacement privilégié pour parfaire son développement commercial et touristique. Au sud du village, le site industriel de Choindez, équipé d'une voie CFF et ouvert sur l'échangeur de la Roche St- Jean, pourra aussi prétendre à une évolution positive de ses installations. Outre l'allègement d'une grande partie du trafic automobile, Courrendlin pourra bénéficier d'un centre village où calme, tranquillité, sécurité et sérénité auront retrouvé tout leur sens.

Ainsi donc, dans le but d'assurer une qualité de vie supérieure à la population, le conseil communal se préoccupe depuis plusieurs années des améliorations et des modifications environnementales à apporter aux abords du tracé actuel de la route cantonale et principalement dans le centre du village. Notre souci se porte surtout sur l'aspect sécuritaire et convivial, de la circulation des piétons et des cycles, qui devra se faire en bonne harmonie avec le trafic automobile très réduit par rapport à ce que nous vivons actuellement.

En conséquence, l'ouverture de la Transjurane apportera une attractivité importante supplémentaire à notre village. En effet, la diminution drastique du volume du trafic routier projetée, en plus de la tranquillité retrouvée, va permettre de favoriser et d'accroître les relations humaines, les rencontres amicales et la mobilité douce pour les Courrengeauds et Courrengelles.

Attentes de la population et des autorités...

Si un grand nombre de personnes de Courrendlin-Choindez est allé manifester à Berne en décembre 2004, c'était pour exprimer certain «ras-le-bol» sur les retards accumulés et l'enlisement du dossier inhérent à la Section 8.

Notre population redoute surtout que l'ouverture de l'A16, du côté de la France, bien avant que le tunnel de Choindez soit fonctionnel, provoque un déferlement considérable de véhicules lourds et traversent notre village, ce qui occasionnerait de graves perturbations et une situation intenable.

En janvier 2006, lors de la séance tripartite organisée par l'Assemblée Interjurassienne à Courrendlin et réunissant les cantons du Jura, de Berne et la Confédération, la Direction de l'Office fédéral des routes nous affirmait que l'ouverture du secteur «Delémont est-La roche St Jean» était inscrite pour 2014, que les crédits sont disponibles et l'argent de la Confédération à disposition du canton du Jura.

Forts de cette excellente nouvelle, nous osons espérer que, du côté du Département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura, les travaux administratifs ponctuels liés à l'avancement régulier des travaux soient suivis avec diligence et rigueur.

De ce fait, nous souhaitons être informés sur l'estimation de la planification prévue jusqu'à la date buttoir de 2014. Nous exigeons une totale transparence sur la durée et le temps que prendront les études en cours (principalement le système de ventilation du tunnel), le projet définitif, les publications diverses à faire, les appels d'offre, les adjudications, ainsi que le démarrage et fin des travaux.

Nous faisons pleinement confiance au Service cantonal ainsi qu'aux ingénieurs concernés par cet objet vital pour la santé de notre communauté et espérons très fortement que ces importants travaux pourront voir le jour dans les meilleures conditions possibles et dans les délais prévus. ■

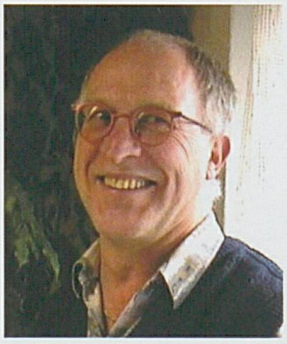

Par Pascal Schindelholz

Maire de Courrendlin-Choindez